

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Jeudi 1^{er} juin 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 1^{er} juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_06_01_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaîne à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier à M. Alain Cartier, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Retrait de la délibération n°D_2013_11_15_08 du 15 novembre 2013 pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit De Clos

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le retrait de la délibération n° D_2013_11_15_08 du 15 novembre 2013 pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit De Clos.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 6 juin 2017</p> <p>Et de la publication le : 6 juin 2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 6 juin 2017</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



Alain Chamosset



Alain Chamosset